

WAVRE 2005

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

TARIF DE RACCORDEMENT (art. 4. A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :			
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p>Utilisateurs > 56kVA</p> <p>Injection : 3.172,00 € sans objet sans objet</p> <p>Prélèvement</p> <p>1. La puissance de raccordement est supérieure à 5000 kVA. 1.586,00 € sans objet sans objet</p> <p>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV 1.586,00 € sans objet sans objet</p> <p>3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV 1.586,00 € sans objet sans objet</p> <p>4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV 1.586,00 € 333,55 € 132,70 €</p> <p>Utilisateurs <= 56kVA</p> <p>Injection ou prélèvement 1.586,00 € 333,55 € 28,17 €</p>			
<p>2. Etude de détail :</p> <p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études de détail pour tous nouveaux raccordements ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p>Utilisateurs > 56kVA</p> <p>Injection : 11.006,79 € sans objet sans objet</p> <p>Prélèvement</p> <p>1. La puissance de raccordement est supérieure à 5000 kVA. 5.503,40 € sans objet sans objet</p> <p>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV 5.503,40 € sans objet sans objet</p> <p>3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV 5.503,40 € sans objet sans objet</p> <p>4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV 5.503,40 € 1.157,63 € 462,03 €</p> <p>Utilisateurs <= 56kVA</p> <p>Injection ou prélèvement 5.503,40 € 1.157,63 € 98,08 €</p>			

WAVRE 2005

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<p>3. Raccordement</p> <p>Utilisateurs > 56kVA</p> <p>Injection :</p> <p>Prélèvement</p> <p><u>1. La puissance de raccordement est supérieur à 5000 kVA.</u></p>	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Nouveau raccordement : Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche du GRD susceptible de reprendre la charge demandée. Le devis couvre les frais relatifs : * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>	<p>sans objet</p> <p>sans objet</p>
<p><u>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p>	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Nouveau raccordement : Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche du GRD susceptible de reprendre la charge demandée. Le devis couvre les frais relatifs : * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>sans objet</p>	<p>sans objet</p>
<p><u>3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p>	<p>Nouveau raccordement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Accès au réseau (euro/kW) : 74,68 €/kW * Branchement : <ul style="list-style-type: none"> Raccordement en antenne : 3.914,3445 €/Rac Raccordement en boucle : 7.828,6891 €/Rac * Installation des appareils de comptages : 689,4037 €/Rac * Autres frais : <ul style="list-style-type: none"> Pose en terrain privé <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>sans objet</p>	<p>sans objet</p>

WAVRE 2005

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
<p><u>4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 74,68 €/kW * Branchement Raccordement en antenne : 3.914,3445 €/Rac Raccordement en boucle : 7.828,6891 €/Rac * Installation des appareils de comptages 689,4037 €/Rac * Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 0,0000 * Branchement 2.218,5516 €/Rac * Installation des appareils de comptages 689,4037 €/Rac * Autres frais : Voir grille de prestations</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : Aérien Compteur simple tarif 705,6917 €/Rac Compteur Bihoraire 686,4303 €/Rac Compteur trihoraire/Double 1.774,7295 €/Rac Aérosouterrain Compteur simple tarif 1.538,0471 €/Rac Compteur Bihoraire 1.290,0804 €/Rac Compteur trihoraire/Double 2.398,3796 €/Rac * Autres frais : Voir grille de prestations</p>
<p>Utilisateurs <= 56kVA</p> <p>Injection ou prélèvement</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 0,00 €/kW * Branchement Raccordement en antenne : 3.914,3445 €/Rac Raccordement en boucle : 7.828,6891 €/Rac * Installation des appareils de comptages 689,4037 €/Rac * Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 0,0000 * Branchement 2.218,5516 €/Rac * Installation des appareils de comptages 689,4037 €/Rac * Autres frais : Voir grille de prestations</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement <= 10 kVA : Aérien Compteur simple tarif 292,3221 €/Rac Compteur Bihoraire 294,3059 €/Rac Compteur trihoraire/Double pas d'application Aérosouterrain Compteur simple tarif 911,7964 €/Rac Compteur Bihoraire 913,7802 €/Rac Compteur trihoraire/Double pas d'application</p> <p>Nouveau raccordement >10 kVA: Aérien Compteur simple tarif 302,3650 €/Rac Compteur Bihoraire 306,8705 €/Rac Compteur trihoraire/Double 517,2840 €/Rac Aérosouterrain Compteur simple tarif 921,8393 €/Rac Compteur Bihoraire 926,7862 €/Rac Compteur trihoraire/Double 1.165,9640 €/Rac</p>

WAVRE 2005

	Haute tension		Basse tension
	(3) 26-1kV	(4) TransBT	(5) BT
4. Formule de location des appareils de comptage :			
Le tarif à caractère périodique qui rémunère le droit d'utilisation d'un appareil de mesure par un utilisateur de réseau lorsque celui-ci a fait le choix d'une formule de location de cet appareil			
AMR	21,71 €/mois	21,71 €/mois	21,71 €/mois
MMR	sans objet	0,41 €/mois	0,41 €/mois
Relève annuelle	sans objet	4,93 €/an	4,93 €/an
Compteur à budget	sans objet	sans objet	4,93 €/an
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité	sans objet	sans objet	sans objet
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements	sans objet	sans objet	sans objet
5. Formule de location des installations de transformation :			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0
	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)
6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 3,6 % et une prime de risque 'S' = 0
	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2r = A * 0,4*(1+i)/t (€/an); A2g = A*0,4*(1+i + S* A2r/A2)/t (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)

WAVRE 2005

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

II. Tarif d'utilisation du réseau (art. 5 A.R. 11.7.2002) :

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire du GRD :			
<p>Puissance souscrite</p> <p>La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris (exception faite des mois de juillet et août)</p> <p>> 56kVA Prélèvement ou injection</p> <p><= 56kVA Prélèvement ou injection</p> <p>Puissance complémentaire</p>	<p>36,38 €/kW</p> <p>8,03 €/MWh</p> <p>sans objet</p>	<p>38,23 €/kW</p> <p>8,40 €/MWh</p> <p>sans objet</p>	<p>158,17 €/kW</p> <p>Tarif standard 17,16 €/MWh</p> <p>Tarif bihoraire Heures Pleines 19,05 €/MWh Heures Creuses 9,52 €/MWh</p> <p>sans objet</p>
2. Tarif pour la gestion du système			
> 56kVA	5,87 €/MWh	5,92 €/MWh	7,37 €/MWh
<= 56kVA	5,87 €/MWh	5,92 €/MWh	7,37 €/MWh
3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :			
<p>> 56kVA avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index</p> <p><= 56kVA avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index</p>	<p>734,08 €/an 90,72 €/an sans objet</p> <p>0,73 €/MWh 0,74 €/MWh sans objet</p>	<p>734,08 €/an 90,72 €/an 45,90 €/an</p> <p>sans objet 0,74 €/MWh 1,00 €/MWh</p>	<p>734,08 €/an 90,72 €/an 45,90 €/an</p> <p>sans objet 0,74 €/MWh 1,00 €/MWh</p>

WAVRE 2005

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

III. Services auxiliaires (Art. 6 A.R 11.7.2002)

1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive :			
Le droit a un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive Le tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire			
> 56kVA	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 32,9 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0150 €/kvarh	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0150 €/kvarh	sans objet
<= 56kVA	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 32,9 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0150 €/kvarh	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0150 €/kvarh	sans objet
2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux			
> 56kVA Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	1,96 €/MWh	1,96 €/MWh	2,30 €/MWh
<= 56kVA Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	1,96 €/MWh	1,96 €/MWh	2,30 €/MWh
3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté			
> 56kVA	sans objet	sans objet	sans objet
<= 56kVA	sans objet	sans objet	sans objet

WAVRE 2005

IV. Tarif pour coûts de gestion du réseau de transport valable du 01-04-2005 au 31-12-2005	TRANS HS	26-1kV et TRANS BT	BT
		1,93%	5,62%
1. Utilisation du réseau			
1.1 Coûts de dossier			
1.2 Puissance souscrite et complémentaire	32,6058 €/kW	32,6058 €/MWh	
1.3 Gestion du système	0,9101 €/MWh	0,9277 €/MWh	0,9613 €/MWh
2. Services Auxiliaires			
2.1 Réglage primaire de la fréquence, réglage de l'équilibre secondaire et service du black-start	1,5692 €/MWh	1,5995 €/MWh	1,6575 €/MWh
2.2 Réglage de la tension et de la puissance réactive	0,2339 €/MWh	0,2384 €/MWh	0,2471 €/MWh
2.3 Levée des congestions	0,1129 €/MWh	0,1151 €/MWh	0,1192 €/MWh
3. Autres Postes Tarifaires			
3.1 Financement de mesures de promotion d'URE	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh	0,0000 €/MWh
3.2 Redevance pour occupation du domaine public	0,2351 €/MWh	0,2396 €/MWh	0,2483 €/MWh
3.3 Clients protégés (5)	0,3176 €/MWh	0,3237 €/MWh	0,3355 €/MWh
3.4 Cotisation fédéral			
3.4.1 Financement des frais de fonctionnement de la CREG (4)	0,1002 €/MWh	0,1021 €/MWh	0,1058 €/MWh
3.4.2 Financement des obligations découlant de la dénucléarisation (2)	0,6165 €/MWh	0,6284 €/MWh	0,6512 €/MWh
3.4.3 Financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (3)	0,2958 €/MWh	0,3015 €/MWh	0,3124 €/MWh
3.4.4 Obligation de service public (1)	0,3187 €/MWh	0,3249 €/MWh	0,3366 €/MWh
Remarque :			
(1) Surcharge établie sur base de la valeur estimée par le bureau du plan en date du 1er octobre 2004 de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2004			
(2) Surcharge établie suite à la publication de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 fixant les montants destinés au financement des passifs nucléaires BP1 et BP2 pour la période 2004-2008 en exécution de l'article 4 § 2 de l'arrêté royal du 24 mars 2003			
(3) Surcharge établie sur base de la valeur estimée par le bureau du plan en date du 1er octobre 2004 de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2005			
(4) Surcharge établie dans l'attente de la publication de l'arrêté royal fixant le montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la CREG, tel que prévu par l'article 4 §1 de l'arrêté royal du 24 mars 2003			
(5) Surcharge établie conformément à l'arrêté royal du 22 décembre 2003 fixant les modalités de financement du coût réel net résultant de l'application, de prix maximaux pour la fourniture d'électricité aux clients protégés résidentiels			
Les surcharges mentionnées peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'année 2005 suite aux décisions des différentes autorités.			

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

V. Résumé des tarifs d'utilisation du réseau de Transport GRT valable du 01-01-2005 au 31-12-2005 :			
Puissance souscrite			
La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris (exception faite des mois de juillet et août)			
> 56kVA			
<u>Prélèvement ou injection</u>	38,29 €/kW	38,56 €/kW	91,45 €/kW
<= 56 kVA			
<u>Prélèvement ou injection</u>	8,45 €/MWh	8,47 €/MWh	9,92 €/MWh
			Tarif standard
			Tarif bihoraire
			Heures Pleines
			11,01 €/MWh
			Heures Creuses
			5,51 €/MWh
Puissance complémentaire	sans objet	sans objet	sans objet

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN HAUTE TENSION

OBJET :		UNITES	P.U.	Quantité	Prix Total
	14. Equipement Haute Tension				
14.1	Batiment cabine Haute Tension				
	Cabine 2100X4300 placée	pièce	27.532,07		
	Cabine 2100X5000 placée	pièce	27.532,07		
	Cabine 2100X7000 placée	pièce	30.870,47		
14.2	Equipement Haute Tension				
14.2.1	Matériel modulaire				
	Cellule arrivée-départ directe avec détecteur de défaut	pièce	3.698,76		
	Cellule protection transfo	pièce	5.364,24		
	Cellule disjoncteur avec relais et protection directe intégrée	pièce	19.832,15		
	Cellule de présence de tension	pièce	5.895,65		
	Cellule de comptage	pièce	5.896,84		
	Relais de protection SPAJ	pièce	2.107,72		
14.2.2	Matériel ouvert				
	Disjoncteur départ 630 Amp avec relais et protection indirecte intégrée	pièce	9.098,01		
	Interrupteur + MALT 630 Amp	pièce	944,30		
	Rupto 400 Amp	pièce	976,06		
14.2.3	Matériel de télésignalisation				
	Automate programmable + alimentation de secours SPAJ TBOX	pièce	11.127,72		
14.3	Equipement Basse Tension				
	TGBT 8 départs avec dalle EP et protection disj 630 Amp	pièce	4.788,63		
	TGBT 10 départs avec dalle EP et protection disj 1250 Amp	pièce	5.852,12		
	Prestations diverses (voir bordereau de prix)	Total			
	Frais généraux	16,5			
TOTAL CHANTIER HORS TVA					

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN BASSE TENSION

OBJET :	UNITES	P.U.	Quantité	Prix Total
13. Compteur et groupe comptage en Basse Tension				
13.1	Raccordement au Réseau Aérien	pièce	116,82	
13.1.1	* Nb de m de Tresse de raccordement > 10 m	m	10,31	
13.2	Raccordement au Réseau Souterrain	pièce	158,07	
13.3	Raccordement en cabine de distribution	pièce	316,14	
13.4	Petites Fournitures			
13.4.1	* Embout Thermorétractable	pièce	3,58	
13.4.2	* Couvre-câble de 150 mm (m)	pièce	3,58	
13.4.3	* Protection de remontée de câble sur poteau	pièce	3,58	
13.5	Module de raccordement			
13.5.1	* module simple	pièce	47,54	
13.5.2	* ensemble de modules	pièce	143,66	
13.6	Protection Générale			
13.6.1	* 15/39	pièce	106,58	
13.6.2	* 39/63	pièce	133,73	
13.6.3	* 66/100	pièce	230,46	
13.6.4	* 160 Amp	pièce	588,75	
13.6.5	* 250 Amp	pièce	588,70	
13.6.6	* 400 Amp	pièce	1.160,93	
13.7	Module de Comptage			
13.7.1	Mono * 10 * 16 * 20 * 25 * 32 * 40	pièce	55,05	
13.7.2	Mono 2 * 4 * 6 * 50 * 63	pièce	60,87	
13.7.3	Tri * 16 * 20 * 25 * 32	pièce	60,90	
13.7.4	Tri * 4 * 40 * 50 * 63	pièce	73,61	
13.7.5	* 15/39	pièce	107,66	
13.7.6	* 39/63	pièce	134,82	
13.7.7	* 66/100	pièce	231,55	
13.7.8	* 160 Amp	pièce	589,84	
13.7.9	* 250 Amp	pièce	589,79	
13.7.10	* 400 Amp	pièce	1.171,83	
13.8	Pose du 1er Compteur	pièce	111,17	
13.9	Pose des Compteurs supplémentaires	pièce	55,60	
13.10	Pose disjoncteurs			
13.10.1	* disjoncteur mono	pièce	37,81	
13.10.2	* disjoncteur triph	pièce	75,57	
13.11	Pose contact hors potentiel	pièce	18,77	
13.12	Remplacement ordinaire par bihoraire (3.11.1)			
13.12.1	Dans un coffret existant	pièce	145,81	
13.12.2	Supplément pour coffret télécommande	pièce	64,88	
13.12.3	Dans un nouveau coffret 25S60 mono	pièce	297,28	
13.12.4	Dans un nouveau coffret 25S60Triphasé	pièce	311,22	
13.13	Remplacement mono par triphasé (3.11.3)	pièce	83,42	
13.14	Renforcement disjoncteur (3.9)	pièce	27,78	
13.15	Remplacement de fusibles	pièce	27,78	
13.16	Renforcement compteur et disjoncteur (3.9)	pièce	83,42	
13.17	Déforçement de disjoncteur réglable professionnel	pièce	55,60	
13.18	Déplacement inutiles pdt les heures de service	pièce	27,78	
13.19	Déplacement inutiles pdt les heures de gardes	pièce	55,60	
13.20	Repose de scellés non autorisé	pièce	55,60	
13.21	Vérification - étalonnage de compteur	pièce	55,60	
13.22	Remplacement d'un regard en verre	pièce	55,60	
13.23	Main d'œuvre			
	Personnel de direction	h	34,64	
	Employé	h	15,46	
	Ouvrier Electricien	h	21,28	
13.24	Déplacement			
	Elévateur-Camion grue	h	12,80	
	Véhicule léger	h	2,26	
	Prestations diverses (voir bordereau de prix)	Total		
	Frais généraux	16,5		
TOTAL CHANTIER HORS TVA				

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

BRODEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS DIVERSES EN HAUTE ET BASSE TENSION

POSTE	DESIGNATION	UNITES	P.U.	Quantité	Prix Total
	RESEAU ELECTRIQUE AERIEN				
	<u>1. Poteaux</u>				
1.1	Plantation de poteau <= 800 Kgs	pièce	233,40		
1.2	Plantation de poteau <= 800 Kgs isolé	pièce	280,09		
1.3	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs	pièce	438,10		
1.4	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs isolé	pièce	522,77		
1.5	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs sans engin	pièce	680,05		
1.6	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs isolé sans engin	pièce	812,00		
1.7	Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	206,18		
1.8	Enlèvement de poteau bois ou béton sans fondation	pièce	101,60		
1.9	Redressement de poteau existant	pièce	128,49		
1.10	Plantation de poteau bois isolé	pièce	147,18		
	<u>2. Réseau Préassemblé</u>				
2.1	Tirage du préassemblé 25-35 mm ²	m	0,62		
2.2	Tirage du préassemblé 95 mm ²	m	1,60		
2.3	Tirage du préassemblé 150 mm ²	m	0,72		
2.4	Pose préassemblé sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	105,88		
2.5	Pose préassemblé 25-35 mm ² sur façade	m	6,85		
2.6	Pose préassemblé 95 mm ² sur façade	m	9,20		
2.7	Pose préassemblé 150 mm ² sur façade	m	12,13		
2.8	Mise à la terre (sur poteau ou façade) y compris réfections	pièce	91,35		
2.9	Démontage réseau préassemblé sans enlèvement de poteaux	m	2,01		
2.10	Exécution d'un sectionnement sur préassemblé	pièce	169,51		
	<u>3. Réseau cuivre</u>				
3.1	Sectionnement isolé sur ligne cuivre y compris placement ferrures et isolateurs, réglage et mise sur isolateur	pièce	232,44		
3.2	Déplacement isolé de lignes cuivre (dépose, repose, réglage) par circuit par poteau y compris EP, nouvel équipement et enlèvement ancien équipement	pièce	190,31		
3.3	Démontage réseau cuivre sans enlèvement de poteaux	m	1,95		
	<u>4. Branchements BT</u>				
4.1	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	pièce	93,20		
4.2	Prolongement raccordement souterrain	pièce	100,49		
4.3	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien isolé	pièce	120,79		
4.4	Repiquage de raccordement aérien	pièce	27,97		
4.5	Repiquage de raccordement souterrain	pièce	29,40		
4.6	Renouvellement de colonne abonné	pièce	161,39		
4.7	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 10-25 mm ²	pièce	80,13		
4.8	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 35-70 mm ²	pièce	87,90		
4.9	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 95-150 mm ²	pièce	97,44		
	<u>5. Enlèvement ou pose préassemblé sur façade</u>				
5.1	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X95-150 + EP) d'une façade pour aménagement	pièce	151,53		
5.2	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X16-35) d'une façade pour aménagement	pièce	87,34		
	RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN				
	<u>6. Pose câble</u>				
6.1	Remontée des câbles sur poteau ou en façade	pièce	189,35		
6.2	Remontée des câbles sur poteau ou en façade isolé	pièce	281,66		
6.3	Tranchée sans revêtement (gravier, gazon, dolomie)+ couvre câbles	m	21,97		
6.4	Tranchée en trottoir (dalle béton, Klinkers, hydro, pavé naturel) + couvre câbles	m	49,50		
6.5	Tranchée en voirie (Hydro, béton, Pavé béton, Pavé naturel) + couvre câbles	m	73,96		
6.6	Forage (Φ 110 mm ou 160 mm)	m	141,67		
6.7	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou poteau 4 X 10-16	m	4,20		
6.8	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 25-50	m	4,44		
6.9	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 70-120	m	4,90		
6.10	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 150-240	m	6,34		
6.11	Pose de gaines (Φ 110mm ou 160mm) en tranchée ouverte	m	4,30		

<u>7. Pose de mobilier urbain</u>				
7.1	Pose d'une armoire de distribution type EH2-D	pièce	196,23	
7.2	Pose d'une armoire de distribution type EH3-1 et son socle	pièce	279,05	
<u>8. Eclairage public</u>				
8.1	Implantation d'un candélabre métallique droit de 6,3 m à 8 m	pièce	214,37	
8.2	Montage armature sur poteau béton	pièce	81,83	
8.3	Montage armature sur façade	pièce	101,63	
8.4	Démontage d'armature sur poteau béton	pièce	11,93	
8.5	Démontage d'armature sur façade	pièce	26,52	
<u>9. Prestations urgentes en dehors des heures de travaux (7-17h)</u>				
9.1	Les prestations effectuées en dehors des heures normales de travail càd 7h-17h, weekend et jour fériers sont exprimé en % des prestations normales	%		
<u>10. Matériels Basse Tension</u>				
<u>10.1 Câble souterrain Basse Tension</u>				
	Câble EXVB 4 X 35	m	8,78	
	Câble EXVB 4 X 50	m	8,81	
	Câble EXVB 4 X 95	m	13,20	
	Câble EAXVB 4 X 95	m	5,67	
	Câble EXVB 4 X 120	m	19,04	
	Câble EXVB 4 X 150	m	20,89	
	Câble EAXVB 4 X 150	m	9,09	
	Câble EXVB 4 X 10	m	1,63	
	Câble EXVB 4 X 16	m	2,12	
<u>10.2 Câble aérien Basse Tension</u>				
	Câble BAXB 4 X 95 + 54/6 + 2 X 16	m	5,44	
	Câble BAXB 4 X 150 + 54/6 + 2 X 17	m	5,43	
	Câble BAXB 4 X 35 + 54/6 + 2 X 16	m	5,46	
	Câble BAXB 4 X 25	m	5,49	
	Câble BAXB 4 X 16	m	1,09	
<u>10.3 Couvre câble</u>				
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 150 X 2,5 mm	m	0,44	
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 200 X 2,5 mm	m	0,59	
	Couvre câble rigide PE 1000 X 150 X 12 mm	m	1,44	
	Couvre câble rigide PE 1000 X 250 X 12 mm	m	2,40	
<u>10.4 Armoire de trottoir</u>				
		pièce	717,10	
<u>10.5 Poteau béton réseau aérien Basse Tension</u>				
	Poteau béton 10/200 S	pièce	272,95	
	Poteau béton 10/400 S	pièce	255,34	
	Poteau béton 10/600 S	pièce	311,75	
	Poteau béton 10/800 S	pièce	370,55	
	Poteau béton 10/1000 S	pièce	416,95	
	Poteau béton 10/400 D	pièce	319,02	
	Poteau béton 10/600 D	pièce	396,34	
	Poteau béton 10/800 D	pièce	457,13	
	Poteau béton 10/1000 D	pièce	0,00	
<u>11. Matériels Haute Tension</u>				
<u>11.1 Câbles Haute Tension</u>				
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X50/16 np	m	4,61	
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X95/25 np	m	8,12	
	Câble BXeCWB 8,7/15 kV 3X(1X95/25) np + CuL 35	m	30,54	
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X150/25 np	m	8,71	
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np	m	14,10	
	Câble EAXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np	m	7,54	
<u>11.2 Câbles signalisation Haute Tension</u>				
	TWWAV/PJ 14X4X0,8	m	7,05	
	TWWAV/PJ 30X4X0,8	m	10,51	
<u>11.3 Jonctions et Terminales</u>				
	Jonctions	pièce	485,47	
	Jonctions de transition	pièce	769,60	
	Terminale	pièce	300,98	
<u>12. Transformateurs</u>				
	250 kVA 7 bornes	pièce	5.033,99	
	400 kVA 7 bornes	pièce	5.724,30	
	630 kVA 7 bornes	pièce	8.285,24	
	800 kVA 7 bornes	pièce	9.952,19	
	Installation transformateur	pièce	271,21	
	Réalisation des liaison monopolaire 50² Cu PRC	pièce	613,00	
TOTAL CHANTIER HORS TVA				